



Révision du Plan Local d'Urbanisme de Lamorlaye

Annexes

Notice sanitaire





SOMMAIRE

Chapitre 1 : La gestion des déchets	3
I. Compétences.....	3
II. Collecte des déchets	3
III. Traitement des déchets	4
Chapitre 2 : La gestion de l'eau potable	5
I. Compétences.....	5
II. Production de l'eau potable	5
III. Distribution de l'eau potable	6
Chapitre 3 : La gestion de l'assainissement.....	7
I. Compétences.....	7
II. Assainissement collectif	7
III. Assainissement autonome	8
IV. Gestion des eaux pluviales	8

Chapitre 1 : La gestion des déchets

I. Compétences

Depuis décembre 1994, la **communauté de communes de l'Aire Cantilienne**, dont fait partie la commune de Lamorlaye, est **compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés** produits sur l'ensemble de communes du territoire.

II. Collecte des déchets

Trois types de collectes de déchets sont proposés : le porte-à-porte, les points d'apports volontaires et les déchetteries.

La **collecte au porte-à-porte** a été déléguée à plusieurs prestataires : Véolia Propreté (OMr, Emballages, Déchets cartons des commerçants, déchets pro-hippiques, encombrants) et SEPUR (Déchets Verts).

En complément du ramassage au porte-à-porte, le territoire possède des **Points d'Apports Volontaires** (PAV principalement utilisé pour la collecte du verre (environ 100 conteneurs) et pour les emballages et les ordures ménagères résiduelles (quartier d'habitat collectif de la Gare des Courses à Chantilly).

25 déchetteries sont présentes au sein du territoire du Syndicat Mixte du Département de l'Oise. Elles sont gérées en régie. Les deux déchetteries les plus proches de la commune de Lamorlaye sont :

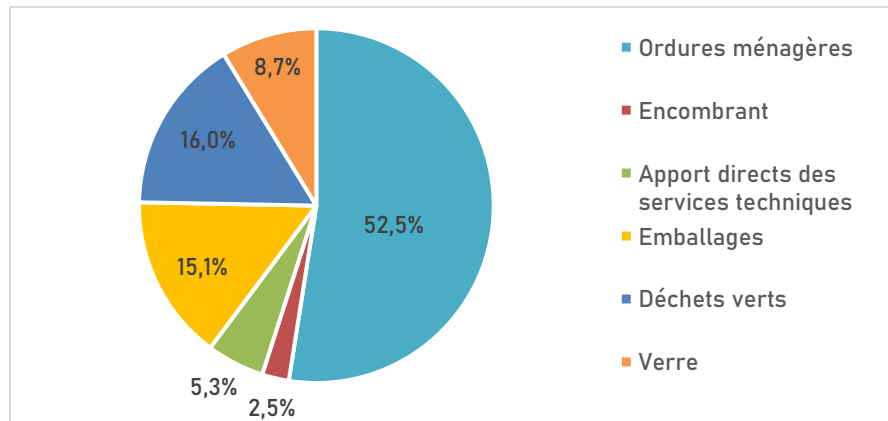
- L'éco-station de Lamorlaye, inauguré en 2005. Cet équipement communautaire est situé dans la Zone Artisanal de la Seigneurie ;
- La déchetterie de Plailly.

La fréquence des collectes, sur la commune de Lamorlaye, sont les suivantes :

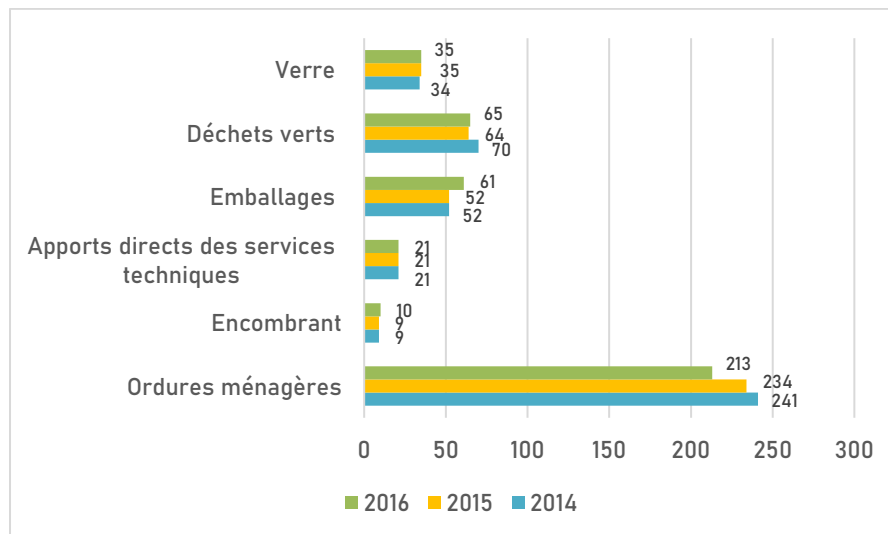
	OMr	Tri sélectif	Déchets Verts
Lamorlaye centre	1 fois par semaine (vendredi)		Service proposé de la mi-mars à la fin novembre (1 fois toutes les deux semaines) et en janvier pour la collecte des sapins de Noël (jeudi)
Lamorlaye le Lys	1 fois par semaine (mardi)		Service proposé de la mi-mars à la fin novembre (1 fois toutes les deux semaines) et en janvier pour la collecte des sapins de Noël (mardi)
Lamorlaye Plein soleil	1 fois par semaine (mercredi)		Service proposé de la mi-mars à la fin novembre (1 fois toutes les deux semaines) et en janvier pour la collecte des sapins de Noël (lundi)

En 2016, la **production totale de déchets était d'environ 18 916 tonnes comprenant 9 928 tonnes d'Ordures Ménagères**, soit plus de la moitié des déchets produits sur le territoire.

Globalement, la production générale de déchets a connu **une baisse continue** et affiche une réduction de 15% des tonnages totaux. Les résultats font apparaître une forte baisse des ordures ménagères depuis 2009,



Production de déchets en 2016 sur la communauté de communes de l'Aire Cantilienne – Source : Rapport annuel des déchets de 2016



Evolution de la production de déchets par type de déchets (en kg/hab/an) – Source : Rapport annuel des déchets de 2016

En parallèle, une **augmentation progressive du tonnage des emballages entre 2009 et 2016 est visible**. La part de tri a été de 13,9%, soit 8,5kg/hab/an. Entre 2015 et 2016, on constate une légère augmentation des refus présents dans les ordures ménagères.

La performance de collecte sélective du verre reste constante (une trentaine de kg/ an / habitant). En moyenne de 40 kg par an par habitant, au niveau national, il se pourrait qu'un gisement de verre important soit présent dans le bac destiné aux ordures ménagères résiduelles (non recyclables).

III. Traitement des déchets

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, dont fait partie Lamorlaye, a transféré sa compétence traitement au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Le traitement des déchets est assuré au centre de valorisation des déchets de Villers-Saint-Paul. Ce centre, géré par la société ESIANE, comporte :

- Une plateforme ferroviaire pour limiter l'afflux de camions (baisse de l'impact carbone), mise en service depuis 2014 ;
- Un centre de tri, d'une capacité de traitement de 30 000 tonnes par an, en service depuis 2013 ;
- Un centre de Valorisation Energétique (CVE) pour le traitement et la production d'énergie (électricité et vapeur) à partir des déchets non recyclables, d'une capacité de 157 500 tonnes par an. Ce centre de valorisation alimente le réseau public de chauffage et d'eau chaude de Nogent-sur-Oise depuis 2014

Chapitre 2 : La gestion de l'eau potable

I. Compétences

La compétence en matière de production en eau potable est détenue par la commune de Lamorlaye. La commune a choisi de déléguer la compétence au Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (SIPAREP) qui couvre les communes de Lamorlaye, Gouvieux et Chantilly. Il faut noter qu'actuellement la gestion de l'alimentation en eau potable a été transmise à Suez.

II. Production de l'eau potable

L'eau potable distribuée sur la commune provient de la station de traitement dite de « Forêt du Lys » située sur la commune de Lamorlaye (propriété de la Lyonnaise des Eaux). L'eau potable provient de quatre captages situés sur les communes de Lamorlaye, Boran-sur-Oise et Gouvieux. Ils sont chacun équipés d'une pompe de 400 m³/h. L'eau pompée est issue pour un tiers de l'Oise et pour deux tiers des eaux de la nappe de la Craie (nappes souterraines).

Elle est par la suite ramenée à l'usine afin d'y être traitée. Puis elle est refoulée vers les réservoirs du Mont de Pô à Chantilly. Le réservoir haut (capacité de 2 000 m³) appartient au SIPAREP et le réservoir bas (capacité de 3400 m³) est la propriété de la commune de Chantilly.

La commune de Lamorlaye se situe dans une zone de fortes pressions en raison de son altimétrie et de la configuration hydraulique du réseau d'eau potable.

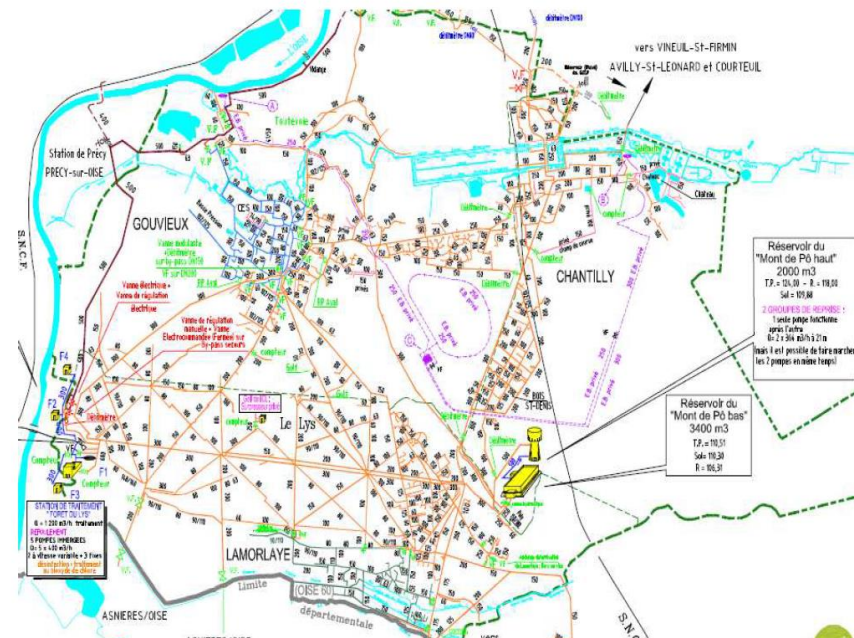


Schéma d'alimentation en eau potable – Source : Rapport déléguataire Eau 2018

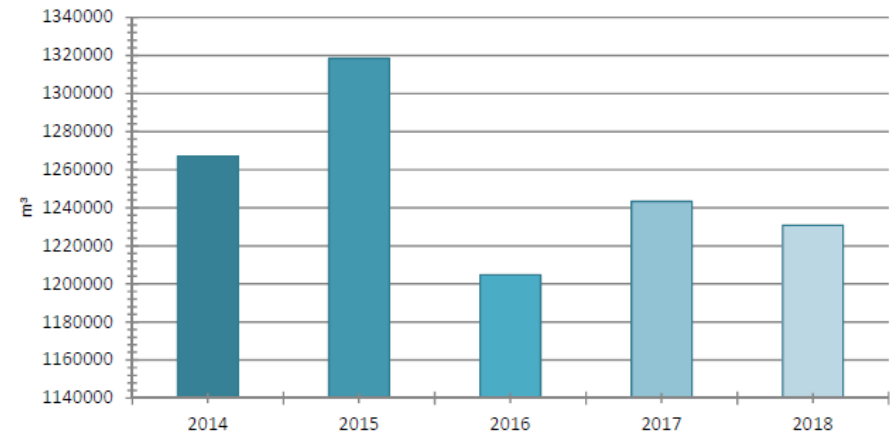
III. Distribution de l'eau potable

En 2018, ce sont près de **1 230 871 m³ d'eau potable qui ont été consommés par 8 918 habitants à l'échelle de la commune**, soit une moyenne de **138 litres/jour/hab supérieure à la moyenne nationale de 111 litres/jour/hab**.

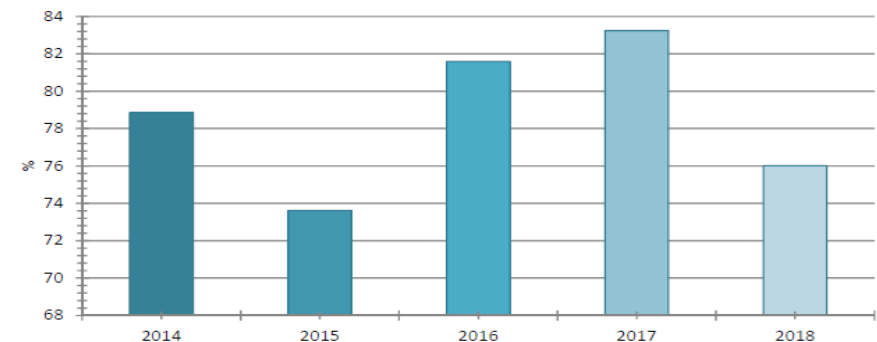
Il faut toutefois noter que la commune a connu une baisse significative du volume d'eau consommé passant d'environ 1 318 391 m³ en 2015 à 1 230 871 m³ en 2018, soit une baisse de 6%.

Au niveau du rendement du réseau, la commune de Lamorlaye présente un **taux de rendement de 76% ce qui est relativement correct**. Toutefois, il faut noter, que sur ces dernières années, le rendement du réseau a beaucoup varié, passant d'environ 73% en 2015 pour arriver à plus de 83% en 2017 et finir à 76% en 2018. Ce phénomène peut potentiellement s'expliquer par la vétusté de certaines parties du réseau et de la mise en œuvre de travaux de réparations (réparation de fuites sur canalisations, sur branchements, ...).

D'après les données de l'Agence Régional de la Santé (ARS), **l'eau distribuée sur la commune de Lamorlaye est de bonne qualité**. En effet que ce soient les paramètres bactériologiques ou chimiques, les analyses réalisées en septembre 2019 ont permis de montrer que les valeurs de l'eau potable sont conformes aux valeurs limites réglementaires.



Evolution du volume d'eau consommé sur la commune de Lamorlaye – Source : Rapport délégataire Eau 2018



Evolution du rendement du réseau sur la commune de Lamorlaye – Source : Rapport délégataire Eau 2018

Chapitre 3 : La gestion de l'assainissement

I. Compétences

La compétence de l'assainissement est attribuée à la commune de Lamorlaye. A noter que l'exploitation du service est assurée dans le cadre d'une délégation de service publique par affermage à la société SUEZ.

Au niveau de l'assainissement des eaux, la commune de Lamorlaye dispose actuellement d'un **réseau d'assainissement collectif pour la majorité du bourg**. Le reste de la commune relève de **l'assainissement autonome** notamment au niveau du domaine du Lys et d'autres rues dispersées sur le territoire.

Les contrôles des assainissements autonomes dépendent du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) dont la compétence est détenue par la commune de Lamorlaye.

II. Assainissement collectif

1. Collecte et transport

La commune dispose d'un **réseau d'assainissement collectif mixte au niveau du bourg dont environ 1/3 du réseau unitaire et 2/3 en séparatif**. Le réseau d'assainissement est principalement gravitaire avec un linéaire total de 51 835,83 ml.

À travers son zonage d'assainissement récemment approuvé, **la commune a décidé d'étendre modestement le réseau de collecte au niveau des rues suivantes** : une partie de la rue Blanche et la chaussée de Bertinval. Le reste de la commune de Lamorlaye est donc maintenue en assainissement non collectif pour diverses raisons présentées ci-après.

Depuis 2014, **le volume collecté en entrée du système de traitement est en baisse**. En effet, entre 2014 et 2018, ce volume est passé de 416 638 m³ à 344 202 m³, soit une baisse de 17%.

2. Traitement

La commune possède une station d'épuration située sur la route de la Seigneurie, d'une **capacité nominale de 8 000 EH**, qui a été mise en service en 1985. Actuellement, la station d'épuration est chargée à 80% soit 6 317 EH.

La capacité est donc suffisante pour répondre aux besoins des habitants actuels.

La STEP de Lamorlaye présente aujourd'hui des signes de vieillissement importants. Une réflexion est donc engagée concernant le renouvellement de la station d'épuration afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Après traitement, les effluents sont ensuite rejetés dans la Thève.

III. Assainissement autonome

Sur la commune de Lamorlaye, la majorité des propriétés (environ 1430 propriétés) sont en assainissement autonome. Certains secteurs sont particulièrement concernés. C'est, par exemple, le cas :

Secteur concerné	Nombre de propriétés concernées
Domaine du Lys	1371
Rue Blanche	15
Route des Princes	7
Chaussée de Bertinval	10
Rue des Marais	12
Chemin du Mont de Pô	16
Château de Broglie (av. de la Libération)	1

A la date du 29 février 2016, **91 installations sur 1432 ont fait l'objet d'un contrôle**. Au total, **93 % des habitations visitées présentent un dispositif d'assainissement non conforme**. Toutefois, ce chiffre n'est pas représentatif de l'état de l'assainissement autonome du territoire, puisque que les installations contrôlées ne représentent qu'un peu plus de 6% des installations du territoire.

L'étude menée dans le cadre de l'élaboration du zonage **d'assainissement a amené au choix du maintien de nombreux secteurs en assainissement non collectif** (taille des parcelles suffisante, contraintes de sols légères sur la plupart du territoire...).

IV. Gestion des eaux pluviales

La commune de Lamorlaye dispose actuellement d'un **réseau d'eaux pluviales assez bien développé sur le bourg de la commune** (environ 20 km de réseau) permettant de reprendre les eaux pluviales de la majorité des zones urbanisées et voiries. Le principal exutoire est la Thève. Plusieurs ouvrages de gestion des eaux pluviales sont présents sur la commune :

Equipements	Quantité
Canalisation gravitaire	20 657, 5 ml
Regard de visite	470
Grille/avaloir	617
Bassins	5
Fossés (exécutoire de réseau EP)	2

Actuellement, la commune ne rencontre **aucun problème particulier en matière de gestion des eaux pluviales**.

De plus, **le zonage des eaux pluviales préconise des techniques de gestion alternative des eaux pluviales** notamment la mise en place de fossés naturels, de réseaux d'eaux pluviales ouverts ou enterrés, de réseaux unitaires dirigeant eaux usées et eaux pluviales vers des installations de traitement ou de techniques alternatives limitant les transferts d'eaux pluviales.